

# Une agence ouverte sur la société

→ Le modèle de gouvernance de l'Anses incarne ses principes d'action : indépendance, transparence, excellence scientifique et ouverture à la société.



## Une diversité d'acteurs contribue à la définition des orientations stratégiques de l'Anses

au travers du conseil d'administration, qui compte des représentants de l'État, du monde associatif, des organisations professionnelles, interprofessionnelles d'employeurs et syndicales et d'élus, mais aussi de ses cinq comités d'orientation thématiques auxquels participent d'autres représentants de la société civile.



### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

délibère sur les orientations générales de l'Anses, son budget, son programme de travail annuel et compte en son sein un comité d'audit.

« Le conseil d'administration a la particularité d'une composition plurielle, témoin de l'ouverture de l'Agence. En plus de ses ministères de tutelle, les élus, organisations professionnelles et syndicales et les associations emblématiques de ses domaines d'activité y siègent et disposent d'un droit de vote. Je ne peux que constater, à chacune des réunions que je préside, tout l'intérêt d'une telle participation. Nous y abordons des sujets de fond et stratégiques, les échanges sont constructifs, notre objectif à tous est une agence robuste au service de tous. »



**Benoît Vallet**  
Président du conseil d'administration



### LE CONSEIL SCIENTIFIQUE,

pluridisciplinaire et international, est garant de la qualité de l'expertise scientifique de l'Agence et de son indépendance.

« Indépendant, le conseil scientifique est garant de l'excellence et de la cohérence des travaux scientifiques de l'Anses. Soucieux de la qualité et de l'indépendance de l'expertise, il diligente des travaux méthodologiques visant à optimiser la démarche d'évaluation des risques sanitaires. Ces travaux portent en particulier sur l'intégration du poids des preuves, l'analyse des incertitudes, l'appréhension de l'exposome, la crédibilité de l'expertise. »



**Isabelle Momas**  
Présidente du conseil scientifique



### LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE ET DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

produit des avis et des recommandations à la direction générale, dans tous les domaines d'activité de l'Agence.

« En matière de sécurité sanitaire et environnementale, les incertitudes et les risques sont importants. Tout l'enjeu de la déontologie est de garantir des règles d'indépendance, de transparence et de pluralité des experts pour que même en l'absence de certitudes, ils produisent des avis crédibles qui puissent aider la décision et éclairent les besoins de connaissances pour progresser. »



**Gabrielle Bouleau**  
Présidente du comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts

# Nos principes d'action



## APPROCHE GLOBALE DES RISQUES

Une action à l'interface de la santé **des Hommes, des animaux et des végétaux**



## TRANSPARENCE ET INDÉPENDANCE

Travaux d'expertise rendus **publics**  
Respect des **principes déontologiques** et d'**intégrité scientifique** dans toutes nos activités



## EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Des **experts reconnus** dans leur domaine  
Des **méthodes** scientifiques de référence  
Prise en compte de **l'ensemble des connaissances** scientifiques



## OUVERTURE ET DIALOGUE

Représentation des parties prenantes dans la **gouvernance**  
**Comités de dialogue** sur des sujets à forts enjeux **sociétaux**

→ Au-delà de l'implication des parties prenantes dans sa gouvernance, l'Anses développe ses comités de dialogue et engage des collaborations innovantes afin de s'inscrire dans des dispositifs plus larges de consultation et de débat avec la société.

L'Agence met en œuvre depuis sa création une approche basée sur la transparence et le partage d'informations. Elle a mis en place des comités et plateforme de dialogue sur des sujets suscitant de fortes attentes ou controverses au sein de la société : les radiofréquences, les nanotechnologies, les biotechnologies et les produits phytopharmaceutiques. Deux fois par an, les scientifiques et experts de l'Anses y échangent sur leurs travaux avec les associations, les syndicats, les industriels.

En 2022

## Création du comité de dialogue « Biotechnologies, environnement et santé »

L'Anses, qui s'est vu confier de nouvelles missions dans le domaine des biotechnologies, constituera courant 2022 un quatrième comité de dialogue dédié aux travaux de l'Anses sur ce sujet. À l'instar des autres instances de dialogue, il permet d'échanger avec les parties prenantes sur les méthodes et travaux scientifiques de l'Anses. Le comité n'a pas vocation à traiter des questions éthiques et sociétales, qui relèveront du Comité consultatif national d'éthique pour les premières et du Conseil économique, social et environnemental pour les secondes. Il réunit des parties prenantes s'intéressant aux différents champs d'application des biotechnologies – agriculture et médecine notamment.

## ANSES ET CNDP ENGAGÉES POUR RENFORCER L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La crise sanitaire traversée depuis deux ans met en lumière la volonté croissante du public de mieux comprendre et faire entendre ses attentes sur les questions sanitaires et environnementales. Elle fait également apparaître deux problématiques contradictoires : d'un côté, une forte demande d'éclairages scientifiques et, de l'autre, une multiplication des sources d'information et une défiance envers les institutions publiques. C'est dans ce contexte que l'Anses et la Commission nationale du débat public (CNDP) ont souhaité engager un partenariat de trois ans renouvelable, avec un triple objectif :

- ↘ améliorer l'information du public dans le cadre des procédures participatives organisées ou garanties par la CNDP, au regard des connaissances scientifiquement établies et des incertitudes associées ;
- ↘ renforcer le dialogue et l'ouverture à la participation du public dans le champ des missions de l'Anses, notamment quand elle est saisie de sujets suscitant des questionnements voire des controverses dans l'opinion ;
- ↘ conduire des réflexions communes sur la place du savoir scientifique et de l'expertise dans le débat public.